



## **Le Défi des Etoiles**

**1<sup>ère</sup> édition organisée par les Dauphins Romains Péageois**

**Dimanche 28 mai 2023**

### **Introduction**

Le présent document décrit les règlements sportifs des 2 compétitions organisées par les Dauphins Romains Péageois à Etoile Park 26 sur la Base Nature d'Etoile-sur-Rhône :

- Aquathlon : pages 2 à 5
- Nage en Eau Libre : pages 6 à 10

## **Règlement de course pour l'Aquathlon**

L'Aquathlon est organisé par le club des Dauphins Romanais Péageois. Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant la réglementation sportive 2023 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent s'engage à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

La course est labellisée « durable et mixité » selon le règlement FFTRI en vigueur.

Les concurrents devront assister au briefing de course qui se déroulera dans la zone de départ, 10 minutes avant celui-ci.

Les 2 disciplines s'enchaînent, sans arrêt du chronomètre, depuis le départ, lors de la transition, et jusqu'à l'arrivée.

### **Inscriptions**

Par son inscription, l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie exacts les renseignements fournis.

Les inscriptions se font exclusivement par internet sur le site [www.chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr) et seront clôturées le 26 mai 2023 à 23h59.

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve. Une majoration de 2€ sera appliquée.

Si le concurrent ne dispose pas d'une licence « compétition » FFTRI, il est obligé de prendre un pass-compétition en ligne lors de son inscription à l'épreuve et d'être en possession d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription.

En complément, pour les mineurs non licenciés FFTRI, il est demandé une attestation parentale autorisant l'enfant à participer à l'aquathlon.

Toute inscription est définitive. En cas d'empêchement majeur ou par décision de l'autorité préfectorale, l'épreuve peut être annulée. Les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

### **Retrait des dossards et programme**

Il faut pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard.

Ci-après, un tableau présentant les horaires limites pour retirer son dossard.

	Epreuve 1 Aquathlon S Individuel et relais	Epreuve 2 Aquathlon XS Individuel et relais	Epreuve 3 Aquathlon 8-11 ans
Retrait des dossards	la veille ou avant 8h le jour J	la veille ou avant 9h le jour J	la veille ou avant 10h le jour J
Clotûre des inscriptions	le 26/05/2023 à 23h59	le 26/05/2023 à 23h59	le 26/05/2023 à 23h59
Exposé d'avant course (Briefing)	8h50	10h	10h50
Départ de la course	9h	10h15	11h
Remise des récompenses	12h	12h	12h

**IMPORTANT :** Pour retirer votre dossard, munissez-vous de votre licence FFTRI 2023, ou d'un "certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition" (ou à défaut de la discipline concernée en compétition en cas de relais) de moins d'un an à la date de l'inscription par le sportif.

#### Cas particulier des relais :

Pour un athlète licencié FFA et réalisant la partie course à pied, ce dernier doit présenter sa licence FFA. Dans ce cas, le certificat médical n'est pas nécessaire.

Idem un athlète licencié FFN pour la partie natation.

Les non-licenciés FFTRI devront souscrire un pass compétition, d'un montant de 2 euros, par équipier pour un Aquathlon en Relais et par concurrent pour l'Aquathlon 8-11 ans ou XS, et de 5 euros pour l'Aquathlon distance S.

### **Aquathlon : température de l'eau et combinaison néoprène**

Selon la température de l'eau, le port de la combinaison peut être obligatoire, autorisé, ou interdit :

- Aquathlon Jeunes 8-11 ans : le port de la combinaison néoprène n'est pas obligatoire et interdite au-dessus d'une température de l'eau à 24,5°C.
- Aquathlon XS et S : le port de la combinaison néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, et interdit lorsqu'elle dépasse 24,5°C.

La température sera prise officiellement par les arbitres le jour de l'épreuve.

### **Matériel**

L'organisateur fournira un dossard à **attacher par 3 points minimum** (ceinture porte-dossard ou épingles non fournies), et une puce de chronométrage à porter autour de la cheville.

Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible (et non visible) de face ne sera pas classé.

## Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, à un bénévole ou à un arbitre.

D'autre part, l'accompagnement par un tiers quel qu'il soit est **strictement interdit** sous peine de disqualification.

## Distances et catégories d'âges

Epreuves	Distances	Catégories d'âges
S individuel	Natation : 1 km CàP : 5 km	athlète né(e) en 2007 et avant
S Relais	Natation : 1 km CàP : 5 km	athlète né(e) en 2009 et avant
XS individuel	Natation : 500 m CàP : 2,5 km	athlète né(e) en 2011 et avant
XS Relais	Natation : 500 m CàP : 2,5 km	athlète né(e) en 2011 et avant
8 - 11 ans	Natation : 100 m CàP : 1000 m	jeunes nés entre 2012 et 2015 (poussin et pupille)

## Arbitrage

En cas de disqualification, l'athlète devra remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

## Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé, par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisation et par le non-respect du présent règlement. Il en est de même en cas de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel excepté au sein de l'aire de transition.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

## Epreuve Aquathlon S et XS en relais

L'épreuve en relais se court à deux équipiers. Chaque équipier doit présenter un certificat médical ou une licence compétition conforme avec la partie à laquelle il participe (natation ou course à pied).

Les catégories d'âges acceptées pour l'inscription à l'Aquathlon en relais se trouvent dans le tableau situé dans la rubrique **Distances et catégories d'âges**.

Le passage de relais se fera dans l'aire de transition au moyen de la puce de chronométrage. Le relayeur effectuant la partie course à pied devra porter le dossard devant, fixé par trois points.

## Transition

Pour tout concurrent de l'Aquathlon, la transition se déroule dans l'aire de transition comprenant un emplacement réservé à chaque concurrent, où seuls les participants seront autorisés à y accéder.

## Récompenses

Aucun cumul possible Scratch et Catégorie.

## Droit à l'image

En participant, le concurrent accepte l'utilisation de son image ou de sa voix pour tout besoin d'illustration et tout besoin promotionnel.

## Sportivité et Respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres.

## Protection des données individuelles

En application du règlement européen RGPD, nous vous informons que nous transférons des données que vous nous communiquez pendant votre inscription ainsi que des données complémentaires. Elles sont nécessaires à la réalisation des prestations de suivi et de sécurité par nos partenaires : Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse / Nationalité / Adresse mail / Numéro de téléphone / Numéro de téléphone d'urgence / Club / Et le cas échéant : expérience, participation, temps de passage.

Par ailleurs, l'organisateur ainsi que le partenaire responsable du chronométrage et de l'affichage des résultats peuvent afficher les données suivantes sur le site de suivi du chronométrage, notre site internet, nos réseaux sociaux, le site internet de la FFTri, les partenaires presse : Nom / Prénom / Sexe / Catégorie / Nationalité / Club / Temps de passage / Classement / Photographies / Tarifs

## Règlement Sportif pour l'Eau Libre

### Préambule :

La lecture attentive du présent Règlement du Défi des Étoiles est obligatoire.

Le Défi des Étoiles est organisé par le club des DAUPHINS ROMANAIS PEAGEOIS

L'esprit du DÉFI DES ÉTOILES est avant tout de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une épreuve sportive originale, dans une ambiance conviviale, où il importe pour chacun davantage de relever un défi avec soi-même que de mettre des nageurs en compétition entre eux.

Les parcours sont néanmoins chronométrés avec classement général et par catégorie d'âge.

Le défi des étoiles se décline en quatre épreuves de difficulté croissante, afin que chacun puisse choisir celle qui lui convient le mieux.

CHAQUE ÉPREUVE EST OUVERTE À TOUS LES NAGEURS, LICENCIÉS OU NON A LA FFN

En outre, le 3000m constitue une étape de la Coupe Régionale de la ligue AURA

### Distances, Horaires et catégories d'âge :

Distances	Horaires	Catégories d'âges
200m	14h00	jeunes nés entre 2014 et 2017
750m	14h30	athlète né(e) en 2015 et avant
1500m	15h00	athlète né(e) en 2011 et avant
3000m	15h45	athlète né(e) en 2009 et avant

- Nage libre (sans palmes ni tuba)
- Combinaison isothermique de natation type Triathlon obligatoire pour tous à partir d'une température d'eau inférieure à 18 °C

Elle reste conseillée pour les nageurs "Grand Public" dans tous les cas.

- Retrait des bonnets et marquage des nageurs : dimanche 28 mai à partir de 8h.
- Rappel du règlement et des consignes de sécurité 10' avant le départ.

Pour s'inscrire, les nageurs devront :

**être licenciés à la Fédération Française de Natation,**

ou

**être licenciés à la Fédération Française de Triathlon et être titulaire de la licence FFN été de 10 € à souscrire lors de votre première inscription à l'une des épreuves de la saison,**

ou

**être non licenciés, mais titulaire d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur capacité à la natation sur longues distances leur permettant de souscrire la licence FFN été de 10 € lors de leur première inscription à l'une des épreuves de la saison.**

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tarifs pour les licenciés FFN :

Distance	200m	750m	1500m	3000m
Tarif	4 €	6 €	10 €	16 €

Pour les non licenciés, un coût supplémentaire de 10 € sera à payer.

## **DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE ÉPREUVES**

### **1) Organisation Générale**

Aux heures indiquées pour chaque épreuve, les nageurs se présentent afin de se faire enregistrer et de retirer le bonnet officiel de l'épreuve.

10 minutes avant le départ, les nageurs doivent se regrouper afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription.

A l'issue de ce rappel, les nageurs sont comptés en rejoignant la ligne de départ.

Au signal sonore, 5 minutes avant le départ, tous les nageurs se regroupent derrière la ligne de départ.

Les départs se font en ligne.

Le départ se fait au commandement du starter.

Les nageurs ne doivent pas s'appuyer sur un objet fixe ou flottant et ne doivent pas toucher ou être touchés par une embarcation quelle qu'elle soit.

Aucun objet ne peut être lancé à un nageur, y compris de la nourriture. Le nageur doit recevoir son ravitaillement directement par son représentant ou un bénévole agréé à partir d'une perche ou de la main à la main, en respectant les alinéas précédents.

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs et continuent à nager jusqu'à sortir de l'eau afin de franchir la ligne d'arrivée matérialisée par une arche.

## **II) Conditions de natation**

Il est fixé un temps limite pour chaque épreuve suffisamment large pour permettre à tous de le respecter. Cf. ci-dessous.

<b>Distance</b>	200m	750m	1500m	3000m
<b>Temps limite</b>	10 mn	20 mn	40 mn	1h20 mn

Au-delà de ce temps limite, les organisateurs peuvent demander aux concurrents de sortir de l'eau.

N'ayant aucun autre point de repère que les bouées de jalonnement, chaque nageur doit veiller à rester sur la bonne trajectoire en évitant de trop se fier à ceux qui le précèdent.

La gestion du stress fait partie de l'esprit « défi » des épreuves.

## **III) L'équipement des nageurs**

Selon les cas et les épreuves, les nageurs peuvent avoir ou non l'obligation de revêtir une combinaison isothermique de natation type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance. (Pour plus de précisions, se reporter au règlement spécifique à chaque épreuve).

Ils ont également l'obligation de s'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état.

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation.

### **Sont interdits :**

Tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets etc.

Les combinaisons néoprène **non conçues pour la pratique de la natation** (Combinaison de plongée, de windsurf, de Kitesurf, de surf...) afin d'éviter les problèmes d'irritations qui peuvent devenir cause d'abandon.



Le port bijoux, piercing

Les ongles non coupés

**Sont permis :**

Le port d'un pince-nez.

Les bouchons d'oreilles.

L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.

**IV) Solutions de repli ou annulation de l'une des épreuves**

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits, les droits d'inscription seront remboursés intégralement.

La décision d'annuler l'une des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédant l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'un ou l'autre des Défis devait être adapté, décalé ou déplacé, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

**V) Environnement et développement durable**

Le Défi des Étoiles se déroule dans un espace naturel exceptionnel et protégé.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver.

Aucun jet de débris dans la nature ne sera toléré.

Les accompagnateurs à terre devront respecter strictement les cheminements piétonniers et s'interdirent de franchir ses limites.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute prochaine épreuve.

**VI) Sportivité et Respect**

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

En particulier, les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres).

Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

### **VII) Droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'un ou l'autre des DÉFIS DES ÉTOILES, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs nom, prénom et adresse.

### **VIII) Inscriptions et retrait des bonnets**

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit être en possession des documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN ou FFTri en cours de validité, certificat médical de l'année en cours pour les non licenciés, autorisation parentale).

Lors de leur première inscription à l'une des épreuves du circuit d'eau libre de la saison en cours, les nageurs non licenciés FFN et les nageurs FFTri devront payer un supplément de 10 € qui leur conférera le statut de licenciés FFN pour le reste de la saison.

En outre, en s'engageant, chaque nageur reconnaît explicitement

- avoir pris connaissance du Règlement du DÉFI DES ÉTOILES auquel il s'engage à se conformer,
- avoir pris connaissance des règles de SÉCURITÉ auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, décharger LES DAUPHINS ROMANAI PÉAGEOIS et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toutes assurances et de tout recours éventuels contre tous participants ou tous tiers responsables d'un dommage quelconque à son endroit.

### **IX) Demande de résiliation d'inscription**

#### **Non présentation d'un concurrent le jour de l'épreuve**

Toute inscription validée est définitive et aucun remboursement ne sera effectué sauf si la décision d'annuler définitivement et sans possibilité de report l'une ou l'autre des épreuves est prise par l'organisateur 7 jours avant la date prévue pour son départ. Auquel cas les droits d'inscriptions à l'épreuve concernée seront remboursés ou reportés sur l'épreuve équivalente organisée.